



Le 29 octobre 2016

L'honorable Mélanie Joly
Ministre du Patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Ministre,

Objet : Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2016

Introduction

Au nom du secteur de l'éducation publique au Manitoba, nous, les cinq partenaires de l'enseignement public, à savoir la Manitoba Association of Parent Councils (MAPC), la Manitoba Association of School Business Officials (MASBO), la Manitoba Association of School Superintendents (MASS), la Manitoba Teachers' Society (MTS) et la Manitoba School Boards Association (MSBA), tenons à remercier le gouvernement du Canada de l'occasion qui nous est offerte de présenter nos perspectives et points de vue collectifs sur l'importance de son soutien continu à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de l'éducation bilingue au Canada. Par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien et de ses ministères et organismes partenaires, le gouvernement fédéral fournit actuellement trois sources de soutien essentielles à l'éducation publique en langue française au Manitoba, et ce, aux niveaux primaire, intermédiaire, secondaire et postsecondaire. Nous souhaitons témoigner notre vive reconnaissance pour ces supports et faire part de nos recommandations pour l'avenir, y compris des observations finales sur nos obligations communes dans le cadre des appels à l'action émis en 2015 par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

1) Éducation francophone

En ce qui a trait à la seule division scolaire francophone de notre province, la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), les engagements financiers de votre gouvernement contribuent à compléter et à soutenir la prestation de programmes, services et supports éducatifs de qualité au sein de l'importante communauté de langue officielle en langue minoritaire du Manitoba. La protection et l'amélioration de ce financement ne pourraient être plus cruciaux à l'heure actuelle. La réalité consistant à garantir une éducation publique en langue française pour l'ensemble de la communauté franco-manitobaine est proportionnellement liée à la vaste étendue géographique de notre province. De Thompson dans le nord, jusqu'à Saint-Lazare dans l'ouest, en passant par Winnipeg et les nombreuses localités francophones qui parsèment les régions d'Entre-les-Lacs, du Centre-Sud et du Whiteshell dans notre paysage de prairies, la présence francophone au Manitoba est très disséminée. Compte tenu de cette large diffusion de programmes francophones d'un bout à l'autre de notre province, votre soutien financier indispensable signifie que chacune de ces localités continuera à profiter d'une éducation publique inébranlable, dans sa propre langue maternelle. Sans l'appui de Patrimoine canadien, ces dernières, qui sont souvent isolées les unes des autres, éprouveraient de plus en plus de difficultés à préserver leur identité culturelle et linguistique unique.

En tant que partenaires en éducation, nous sommes bien conscients que la perte de l'identité culturelle et linguistique constitue une véritable menace en raison des circonstances démographiques, linguistiques et économiques auxquelles font face ces localités. Par conséquent, préserver cette identité demeure un équilibre délicat et fragile, qui penche lourdement en faveur de la continuité sur les plans culturel et linguistique aussi longtemps qu'elle tirera parti de divers appuis, notamment des investissements du gouvernement fédéral. À cet égard, la création même de la DSFM a joué un rôle décisif dans l'épanouissement de nos localités francophones. Elle fournit un réseau significatif qui aide à les relier entre elles, elle offre des moyens de soutenir et de faire avancer les initiatives éducatives et

communautaires, et elle continue de permettre et de favoriser un sens collectif d'appartenance et de joie de vivre, soit des valeurs constituant d'importantes pierres angulaires de cette communauté.

Comme nous nous préparons à entrer dans la troisième décennie du XXI^e siècle, la vitalité et la force de la communauté francophone du Manitoba dépendent donc directement des expériences éducatives solides et adéquatement financées par la DSFM, qui garantiront que les générations futures issues de nos localités francophones puissent apprendre, grandir et devenir des citoyens culturellement et linguistiquement compétents, et à même de promouvoir l'unité canadienne et de préserver le sens aigu qu'a le Manitoba de sa place et de son rôle historique au sein de la Confédération. À cause des contextes budgétaires davantage contestés au niveau provincial en termes d'investissement éducatif public, le financement soutenu de la part de Patrimoine canadien constitue un bien auquel chaque membre de notre communauté francophone en situation minoritaire a légitimement droit en vertu de notre Charte canadienne des droits et libertés. Nous sommes donc, aux côtés de cette communauté, extrêmement reconnaissants pour votre soutien continu permettant de répondre à ces exigences.

Recommandation 1 : À l'avenir, il sera très important que les subventions de Patrimoine canadien continuent de suivre le rythme des pressions inflationnistes croissantes qui touchent l'ensemble des divisions scolaires du Manitoba, mais particulièrement la DSFM. En effet, les coûts supplémentaires encourus par cette dernière sont en moyenne supérieurs de 30 pour cent à ceux subis par les autres divisions scolaires de la province. Cela est en grande partie attribuable à l'obligation distincte d'offrir des services et des supports efficaces, des expériences parascolaires aux élèves, ainsi que des possibilités de perfectionnement professionnel au personnel, le tout en langue française, ce qui n'existe pas pour les autres divisions scolaires de taille comparable en termes d'élèves inscrits. Alors que la majeure partie des revenus servant à financer la DSFM proviennent d'une combinaison de taxation locale et de subventions provinciales, la contribution de Patrimoine canadien demeure d'une importance cruciale, sans laquelle il serait très difficile pour la DSFM de réaliser son mandat et ses objectifs.

Avec l'établissement de nouveaux arrivants et de réfugiés, qui représentent une des principales sources de croissance au sein de la communauté franco-manitobaine, il demeure important de consacrer des fonds supplémentaires à la DSFM pour des supports appropriés à l'intégration, y compris des cours d'anglais comme langue supplémentaire contribuant à favoriser l'intégration complète de ces élèves/étudiants dans la communauté manitobaine élargie. Compte tenu de l'orientation actuelle du gouvernement fédéral axée sur l'expansion des occasions d'apprentissage et de garde des jeunes enfants visant à aider les familles qui travaillent au Canada, il est également essentiel que ces occasions en termes de services de garde francophones et de formation d'éducateurs de la petite enfance soient conformes à la planification du maintien des communautés de langue officielle en situation minoritaire, surtout vu les relations étroites qui existent souvent entre nos secteurs de l'éducation publique et de l'apprentissage préscolaire. À ces deux égards, à savoir l'établissement de nouveaux arrivants et les occasions d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, nous comprenons que le financement d'une telle programmation exige une collaboration minutieuse et réfléchie entre les mandats et les portefeuilles fédéraux pour assurer une stratégie homogène. Cependant, cela servira à soutenir l'ensemble des besoins de la communauté de langue officielle en situation minoritaire du Manitoba.

Recommandation 2 : Lorsque Patrimoine canadien et ses ministères et organismes partenaires élaboreront leurs prévisions budgétaires pour les années à venir en faveur d'un plus grand système d'éducation francophone au Manitoba, nous leur recommanderions donc fortement de prendre en considération les supports éducatifs importants requis par les nouveaux arrivants et les réfugiés francophones, et de se pencher sur des occasions d'expansion en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en langue française. Le renforcement des communautés, des services et de la capacité en langues officielles, au Canada, et particulièrement au Manitoba, constitue un engagement multidimensionnel qui ne devrait pas incomber uniquement à un ministère ou organisme fédéral. Patrimoine canadien représente une source importante de financement à l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire, mais il conviendrait également qu'il soit rejoint par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; Familles, Enfants et Développement social, et de nombreux autres organismes, pour répondre aux besoins les plus urgents et pressants au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

À titre de partenaires de l'éducation au Manitoba, nous croyons fermement au principe voulant que, malgré les circonstances particulières des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'extérieur de l'Est du Canada, l'égalité de nos deux langues officielles demeure primordiale en tout temps, d'un océan à l'autre. Telle était la vision des fondateurs de notre province en 1870, et celle-ci demeurera un héritage durable que nous chercherons toujours à promouvoir et à défendre au Manitoba. Les subventions de Patrimoine canadien appuient notre quête incessante en vue de la promotion de la diversité et du respect de tous les peuples de notre province.

2) Programmes d'immersion

En plus de protéger et de promouvoir les droits de la communauté de langue officielle en situation minoritaire du Manitoba, les investissements de Patrimoine canadien contribuent également à financer la prestation de programmes d'immersion importants destinés aux familles qui cherchent à offrir à nos jeunes la possibilité et les avantages de poursuivre une éducation bilingue et biculturelle. Avec l'évolution de la démographie canadienne depuis le lancement des premiers programmes d'immersion ici au Manitoba il y a près de quarante ans, nous constatons que leur rôle se transforme de plus en plus en occasion favorisant bien plus que le bilinguisme et le biculturalisme. Ces programmes demeurent en demande dans notre province, et de nombreuses familles nouvellement arrivées, qu'elles aient le statut de réfugié ou de résident permanent, choisissent d'y inscrire leurs enfants. Il est à noter qu'au Manitoba, 22 des 38 divisions scolaires publiques offrent des programmes d'immersion en français dans 106 écoles.

Chaque année, grâce à nos programmes d'immersion, notre système d'éducation publique remet des diplômes à un groupe de jeunes adultes qui sont non seulement capables de s'exprimer dans les deux langues officielles, mais aussi souvent en mesure d'apporter leur contribution multilingue et multiculturelle à la promotion du rapprochement, de la compréhension interculturelle et du renforcement des relations au sein de notre population diversifiée. Sans ces jeunes, le Manitoba perdrait rapidement sa capacité à doter des postes importants dans la fonction publique fédérale, et il serait aussi difficile de maintenir l'égalité aux niveaux des services dans le contexte bilingue officiel de la Ville de Winnipeg et de la prestation de services de santé et de services sociaux destinés aux communautés francophones et nouvellement arrivées. Une telle programmation permet de réaliser la vision même du gouvernement fédéral pour les protections constitutionnelles accordées au patrimoine unique du Canada en tant que communauté bilingue et multiculturelle.

Par contre, le Manitoba fait face à de nombreux défis en ce qui concerne le maintien de ce type de système d'éducation publique. La popularité et la croissance des programmes d'immersion, combinées avec la nécessité de soutenir les programmes, les services et les supports éducatifs dans l'intérêt de notre communauté de langue officielle en situation minoritaire, ont fait que notre capacité à fournir des ressources linguistiquement et culturellement appropriées permettant de répondre à la demande est de plus en plus limitée par leur disponibilité globale. Que ce soit en termes de ressources humaines, de ressources pédagogiques ou d'activités parascolaires offertes dans les deux langues officielles, nous reconnaissons que le Manitoba entame une période critique de l'histoire. Le soutien continu de Patrimoine canadien à l'égard d'initiatives visant à répondre à notre demande en matière de ressources nécessaires ne pourrait être plus important à l'heure actuelle.

Recommandation 3 : Nous recommanderions donc que Patrimoine canadien continue à trouver du financement permettant de soutenir d'importants incitatifs au recrutement et au maintien en poste, ainsi que d'autres initiatives ayant pour but de répondre au besoin de personnel enseignant et non enseignant dans le secteur de l'éducation publique, de même qu'à octroyer des subventions aux nombreux organismes communautaires de longue date qui aident à préserver le visage et le tissu bilingues de notre province. Grâce à ces subventions, Patrimoine canadien renforce directement notre capacité à offrir des possibilités éducatives significatives et de qualité aux élèves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe.

Qu'il s'agisse de son soutien aux programmes d'échanges d'étudiants et de moniteurs de langue aux niveaux secondaire et postsecondaire, d'appels de demandes de financement d'un projet complémentaire aux fins de l'éducation publique en langue française, ou des subventions pour la préservation des arts, de l'histoire et des médias octroyées à d'importants organismes communautaires, tels que Canadian Parents for French, le Cercle Molière, le Festival du Voyageur, le Centre culturel franco-manitobain, le Conseil jeunesse provincial, ou encore à des médias francophones, comme Radio-Canada et La Liberté (pour ne citer que quelques exemples), le gouvernement fédéral joue un rôle clé en prêtant main forte à chacun de nos organismes. Ensemble, ces derniers favorisent la mise en place permanente d'un contexte linguistique et culturel unique qui offre des avantages réciproques à nos élèves, leurs familles et notre personnel, dans leurs efforts en faveur d'expériences d'apprentissage linguistique qui feront une réelle différence.

Par conséquent, nous concluons en affirmant et en reconnaissant l'importance de poursuivre ce mandat de financement critique. Les enquêtes sur la population de la Province du Manitoba, indiquant une hausse de près de 25 pour cent des personnes qui se déclarent bilingues (français-anglais), révèlent bien notre réussite commune à promouvoir le bilinguisme officiel au Canada. Nous devons donc travailler en collaboration pour faire en sorte que les programmes d'immersion continuent à prospérer dans les années à venir. Ces efforts doivent être déployés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe si nous voulons que le succès perdure.

3) Éducation et formation postsecondaires

Convaincus des avantages de l'apprentissage continu et du perfectionnement professionnel après la 12^e année, nous nous en voudrions de ne pas reconnaître le soutien important de Patrimoine canadien à l'appui des programmes, supports et services qui sont localement offerts à nos étudiants francophones et issus de l'immersion française à l'Université de Saint-Boniface (USB). Bien que l'USB se situe en dehors de la compétence directe de nos cinq organismes, le fait qu'elle soit depuis près de deux siècles un centre d'études et de formation supérieures en langue française représente une opportunité locale immense pour nos diplômés. En effet, grâce à ses transferts à la Province du Manitoba à l'appui de l'USB, Patrimoine canadien permet à nombre de nos étudiants de poursuivre leurs études en français et ainsi d'approfondir leur maîtrise de la langue.

Bon nombre des programmes universitaires et de formation offerts par l'USB sont également fondamentaux pour notre viabilité et notre croissance en tant que secteur de l'éducation publique. Les programmes de formation des enseignants, des éducateurs de la petite enfance et des conseillers scolaires trouvent leur pertinence dans le contexte immédiat de notre secteur, alors que les diplômés des programmes d'arts et sciences, de travail social, de traduction et de technologie de l'information, dispensés à l'USB, offrent quotidiennement un soutien auxiliaire à nos programmes d'éducation francophones et d'immersion.

Recommandation 4 : Nous reconnaissons donc avec gratitude le soutien continu de Patrimoine canadien envers le mandat et la programmation de l'USB, qui représente actuellement un peu plus d'un dixième du total des fonds que l'USB reçoit pour sa programmation, et nous recommandons que le ministère reconduise ce soutien, en envisageant si possible une amélioration de ce dernier.

L'expansion de la demande de formation postsecondaire a également mené à l'établissement de nouveaux partenariats à l'appui de programmes d'études professionnelles et techniques et de programmes d'apprentissage des métiers en langue française, entre la DSFM et le Manitoba Institute of Trades and Technology (MITT). Fondé sur un besoin de longue date au Manitoba pour ce type de formation, le partenariat répond à une demande croissante d'offres plus localisées. Nous espérons que, grâce à l'évolution de ce partenariat, les francophones du Manitoba souhaitant suivre une formation d'apprentissage des métiers en français pourront désormais le faire dès le niveau secondaire, tandis que ceux intéressés à poursuivre un programme de niveau postsecondaire n'auront plus à quitter notre province pour aller suivre une telle formation au Nouveau-Brunswick, seule option qui leur était offerte pendant de nombreuses années. Bien que nous soyons certes reconnaissants envers la province du Nouveau-Brunswick d'accueillir les apprentis du Manitoba au sein de son secteur de la formation d'apprentissage des métiers, nous tenons à souligner que le développement des capacités à former aux métiers en langue française au Manitoba favorisera l'accessibilité sur le plan financier, le maintien des effectifs à plus long terme, et une plus grande disponibilité d'apprentis pour répondre aux possibilités d'emploi locales. Cela procurera un avantage notable à nos futurs gens de métier francophones et francophiles.

Recommandation 5 : À mesure que le partenariat entre la DSFM et le MITT continuera à s'intensifier, il sera important pour Patrimoine canadien d'envisager la possibilité d'accroître le soutien financier à l'égard de ce partenariat capital, qui servira à promouvoir les capacités à former aux métiers en langue française au Manitoba, et ce, pour la première fois dans l'histoire de notre province.

4) Appels à l'action émis par la Commission de vérité et réconciliation du Canada

La politique du Canada sur le bilinguisme officiel signifie que jusqu'à ce jour, le cadre et l'orientation pour les langues officielles aux niveaux fédéral et provincial ont été exclusivement tournés vers la réalisation de la dualité et de l'égalité anglais-français. En reconnaissance des appels à l'action importants émis en 2015 par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, tous les partenaires en éducation du Manitoba travaillent ensemble pour déterminer la meilleure façon de parvenir à la mise en œuvre et à la contextualisation de ces appels au sein de notre secteur de l'éducation publique. En ce qui concerne notamment les appels à l'action 13 à 17, qui soulignent l'importance de l'apprentissage et de l'enseignement des langues autochtones, nous tenons à signaler qu'à l'avenir, le cadre et l'orientation pour les langues officielles devraient être élargis en guise de reconnaissance formelle pour la réalité, à savoir que toutes les langues autochtones constituent les langues fondatrices du Canada, aux côtés de l'anglais et du français.

Recommandation 6 : Compte tenu de l'expérience et des capacités du Commissariat aux langues officielles du Canada, la création d'une commission linguistique distincte pour les langues autochtones, telle que demandée par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, est recommandée pour aider à

coordonner la réalisation du mandat important consistant à encourager la promotion et le soutien de l'acquisition et de l'apprentissage de ces langues d'un bout à l'autre du Canada.

À la fin de la présente génération, on estime que malheureusement, plus de trente langues autochtones du Canada disparaîtront à mesure que les premiers locuteurs de ces dialectes décéderont – les derniers de cette génération qui avaient réussi à conserver leurs langues malgré les expériences de pensionnats autochtones vécues par les peuples des Premières nations, des Métis et des Inuits.. Compte tenu de cette réalité, l'encouragement à des mesures et efforts concertés de la part de tous les organismes de notre pays visant à soutenir des interventions pertinentes ne pourrait revêtir une plus grande importance. Cela s'applique particulièrement au secteur de l'éducation du Canada, qu'il s'agisse des écoles des Premières nations ou des écoles publiques.

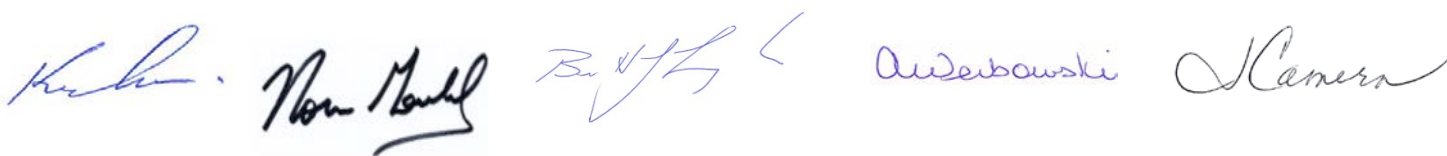
Au Manitoba, plusieurs divisions scolaires publiques sont donc en train d'élaborer de nouveaux programmes d'enseignement de langues autochtones, là où ceux-ci n'ont jamais été offerts auparavant. Par l'entremise du Centre de ressources éducationnelles des Premières nations du Manitoba, une importante initiative de transition provinciale commence à porter fruit en permettant la constitution pilote du premier réseau d'écoles des Premières nations du Manitoba. Ce réseau aura principalement pour objectif la mise en place d'une approche pédagogique distincte basée sur la culture autochtone, avec davantage de possibilités pour l'enseignement des langues. Cependant, selon les ressources et les contraintes budgétaires actuelles, le secteur de l'éducation publique et les Premières nations du Canada ne peuvent pas à eux seuls contribuer à la survie des langues autochtones.

Recommandation 7 : En conséquence, il est recommandé que de nouvelles sources de financement soient consacrées au soutien des ressources indispensables pour garantir que les futures générations d'étudiants bénéficient de la promesse de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada par le biais de la préservation et de la protection des langues autochtones. Il est également recommandé qu'aucun ministère ou organisme ne soit isolé dans ses efforts visant à parvenir à un objectif national de si grande envergure. Pour avancer de façon significative, l'effort collectif qui sera requis transcendera les mandats d'Affaires autochtones et du Nord Canada; de Familles, Enfants et Développement social; de Patrimoine canadien, et du Commissariat aux langues officielles.

En conclusion

Nous tenons à remercier encore une fois le gouvernement du Canada de nous donner l'occasion de faire part de nos priorités et recommandations concernant la poursuite et le renforcement du financement et des initiatives liés aux langues officielles, et à l'appui de l'éducation publique au Manitoba. Au nom de nos cinq organismes, partenaires essentiels apportant leadership et soutien aux côtés du gouvernement du Canada pour la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et des droits des Autochtones grâce à l'éducation, nous attendons avec impatience la finalisation imminente du plan d'action pluriannuel de Patrimoine canadien relatif aux langues officielles. Nous vous demandons de ne pas hésiter à nous contacter pour que nous puissions clarifier davantage nos priorités dans le cadre de ce plan.

Cordialement,



Ken Cameron
Président, MSBA

Norm Gould
Président, MTS

Brett Lough
Président, MASS

Anita Werbowski
Présidente, MASBO

Judith Cameron
Présidente, MAPC

c.c. Randy Boissonnault, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien
Dan Vandal, député de Saint-Boniface
Raymonde Gagné, sénatrice